DEPARTEMENT DU DOUBS

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

COMMUNE DE VAUX ET CHANTEGRUE

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ARRETE N°13 – 2025

LE MAIRE DE VAUX ET CHANTEGRUE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L.2213-6 ;
Vu le code de la route,
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7 ;

Vu la demande en date du 4 juillet 2025 émanant de l'entreprise BARTHE SASU - 4 Chemin de Panloup – 39570 POIDS DE FIOLE représentée par Monsieur Emmanuel BARTHE, sollicitant une circulation alternée rue Chargebin, à hauteur des numéros 32 et 34, dans le cadre de **travaux de marquage au sol, pose de chicanes et de signalisation, du jeudi 10 juillet au vendredi 11 juillet 2025 inclus**;

Considérant que pour permettre l'organisation desdits travaux, il y a lieu de règlementer la circulation sur ladite voie,

ARRÊTE

Afin d'assurer la réalisation et la sécurité desdits travaux, la circulation sera règlementée selon les prescriptions suivantes :

ARTICLE 1 : **La circulation sera alternée, rue Chargebin, à hauteur des numéros 32 et 34, pendant la période des travaux à savoir du jeudi 10 juillet au vendredi 11 juillet inclus.**

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire qui découle du présent arrêté, panneaux de chantier et feux tricolores, sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'administration et des collectivités locales.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux extrémités de la voie concernée. L'affichage sera assuré par le demandeur ainsi que par la commune de Vaux et Chantegrue.

ARTICLE 5 :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs,
- L'entreprise BARTHE SASU, chargée des travaux,
- Monsieur le Maire de Vaux et Chantegrue et ses adjoints,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont copie conforme sera adressée à :

- M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie des Hôpitaux Neufs
- M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Doubs

Fait à Vaux et Chantegrue
Le 7 juillet 2025,
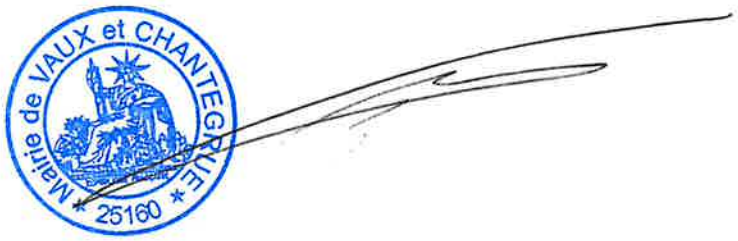
Le Maire,
Bernard BESCHET